

Le tableau suivant permet de préciser les correspondances entre les éléments demandés par le CERFA 15964*02, relatif à la demande d'autorisation environnementale et les différentes pièces du dossier.

CERFA N° 15964*01		Pièce du dossier comportant les éléments
Pièces à joindre pour tous les dossiers		
P.J n°1	Un plan de situation du projet, à l'échelle 1/25 000 ou, à défaut, au 1/50 000 sur lequel sera indiqué l'emplacement du projet	Pièce VI – Pièces jointes et Annexes - PJ n°1
P.J n°2	Les éléments graphiques, plans ou cartes utiles à la compréhension des pièces du dossier (notamment du point 4 du Cerfa et des pièces n°3 et n°67)	Toutes les pièces du dossier, et spécifiquement la Pièce III – Dossier administratif et technique et Pièce IV – Etude d'Impact
P.J n°3	Un justificatif de la maîtrise foncière du terrain	Pièce VII – Pièces jointes et Annexes - PJ n°3
P.J n°4	Lorsque le projet est soumis à évaluation environnementale, l'étude d'impact réalisée en application des articles R. 122-2 et R. 122-3 du code de l'environnement	Pièce IV – Etude d'Impact
P.J n°7	Une note de présentation non technique du projet	Pièce I – Note de présentation non technique
Volet 1/. Loi sur l'eau et les milieux aquatiques		
/		
Volet 2/. Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE)		
P.J n°46	Une description des procédés de fabrication que le pétitionnaire mettra en œuvre, les matières qu'il utilisera, les produits qu'il fabriquera, de manière à apprécier les dangers ou les inconvénients de l'installation	Pièce III – Dossier administratif et technique, § 3.3
P.J n°47	Une description des capacités techniques et financières	Pièce III – Dossier administratif et technique, § 1.4
P.J n°48	Un plan d'ensemble à l'échelle de 1/200 minimum indiquant les dispositions projetées de l'installation ainsi que l'affectation des constructions et terrains avoisinants et le tracé de tous les réseaux enterrés existants. Une échelle réduite peut, à la requête du pétitionnaire, être admise par l'administration	Pièce VI – Pièces jointes et Annexes - PJ n°48
P.J n°49	L'étude de dangers	Pièce V – Etude de dangers
IV. Si l'installation pour laquelle vous demandez l'autorisation environnementale est une installation soumise à garanties financières pour les installations mentionnées à l'article R. 516-1 :		
P.J n°60	Le montant des garanties financières exigées à l'article L. 516-1	Pièce III – Dossier administratif et technique § 7 et Pièce VI – Pièces jointes et Annexes - Annexe n°1
V. Si l'installation pour laquelle vous demandez l'autorisation environnementale est une installation à implanter sur un site nouveau :		
P.J n°63	L'avis du maire ou du président de l'établissement public de coopération intercommunale compétent en matière d'urbanisme, sur l'état dans lequel devra être remis le site lors de l'arrêt définitif de l'installation	Pièce VI – Pièces jointes et Annexes - P.J n°63
VIII. Si l'installation pour laquelle vous demandez l'autorisation environnementale est une carrière ou une installation de stockage de déchets non inertes résultant de la prospection, de l'extraction, du traitement et du stockage de ressources minérales :		

CERFA N° 15964*01		Pièce du dossier comportant les éléments
P.J. n°70	Le plan de gestion des déchets d'extraction exigé à l'article D. 181-15-2 du code de l'environnement].	Pièce VI – Pièces jointes et Annexes - PJ n°70
VOLET 5/. Dérogation « Espèces et habitats protégés »		
Lorsque l'autorisation environnementale tient lieu de dérogation au titre du 4° de l'article L. 411-2, le dossier de demande est complété par la description [article D. 181-15-5 du code de l'environnement] :		
P.J. n°89	Des espèces concernées, avec leur nom scientifique et nom commun	Pièce VI – Pièces jointes et Annexes – Dossier de dérogation CNPN
P.J. n°90	Des spécimens de chacune des espèces faisant l'objet de la demande avec une estimation de leur nombre et de leur sexe	Pièce VI – Pièces jointes et Annexes – Dossier de dérogation CNPN
P.J. n°91	De la période ou des dates d'intervention	Pièce VI – Pièces jointes et Annexes – Dossier de dérogation CNPN
P.J. n°92	Des lieux d'intervention	Pièce VI – Pièces jointes et Annexes – Dossier de dérogation CNPN
P.J. n°93	S'il y a lieu, des mesures de réduction ou de compensation mises en œuvre, ayant des conséquences bénéfiques pour les espèces concernées	Pièce VI – Pièces jointes et Annexes – Dossier de dérogation CNPN
P.J. n°94	De la qualification des personnes amenées à intervenir	Pièce VI – Pièces jointes et Annexes – Dossier de dérogation CNPN
P.J. n°95	Du protocole des interventions : modalités techniques et modalités d'enregistrement des données obtenues	Pièce VI – Pièces jointes et Annexes – Dossier de dérogation CNPN
P.J. n°96	Des modalités de compte-rendu des interventions	Pièce VI – Pièces jointes et Annexes – Dossier de dérogation CNPN